



UNION JUIVE FRANCAISE POUR LA PAIX

الاتحاد اليهودي الفرنسي من أجل السلام
ההתאחדות היהודית הצרפתית למען השלום

Affiliée à



Un jugement inique qui protège les criminels de guerre !

La campagne BDS continuera !

Après avoir fait l'objet d'une relaxe en première instance à Mulhouse puis avoir été condamnés en cour d'appel de Colmar, douze militants qui avaient appelé au boycott des produits d'Israël en septembre 2009 et mai 2010 dans un hypermarché en région de Mulhouse, s'étaient pourvus en Cour de cassation.

Le verdict, le 20 octobre : la Cour de cassation confirme la condamnation des militants à des amendes.

Les plaignants étaient les habituelles officines sionistes au service du CRIF (Conseil « Représentatif » des Institutions Juives de France) et rappelons que la LICRA (Ligue contre le Racisme et l'Antisémitisme) était partie civile.

Le motif de la condamnation : provocation à la discrimination à raison de l'appartenance nationale d'un groupe de personnes, à savoir les producteurs et fournisseurs israéliens.

Un tel jugement aurait interdit le boycott de l'Afrique du Sud à l'époque du régime d'apartheid ce pays !

Questions aux juges de la Cour de cassation : qu'en est-il cette « appartenance nationale » que vous évoquez dans ce jugement, quelles sont vos résolutions internationales de référence, estimez-vous que le droit international reconnaît une « nation juive », comment définissez-vous l'appartenance nationale des 1,5 millions de Palestiniens qui vivent en Israël ?

Ce jugement viole le droit international, il accepte des produits issus d'une politique coloniale condamnée par de nombreuses résolutions internationales, il méprise les recommandations de l'Union européenne et du Ministère des affaires étrangères qui mettent en garde les entreprises sur l'illégalité des colonies.

La France est le seul Etat qui recommande aux parquets de poursuivre les militants de BDS en s'appuyant sur une circulaire, la circulaire Alliot-Marie (alors ministre de Sarkozy) - et qui prétend que des produits seraient boycottés parce que casher. Le mouvement de solidarité avec le peuple palestinien exige le retrait de cette circulaire mensongère, qu'a reconduit le gouvernement Hollande. La ministre de la Justice, Christiane Taubira, a refusé jusqu'à ce jour de soutenir cette demande.

Ce jugement inique a été pris sous la pression conjointe du CRIF et du gouvernement.

Il confirme que ces deux instances veulent protéger les criminels de guerre que sont les dirigeants politiques actuels d'Israël et qu'elles sont tout à fait indifférentes aux persécutions que subit depuis très longtemps le peuple palestinien.

Notre gouvernement, en se comportant ainsi, n'a plus aucune crédibilité sur la scène internationale quand il fait mine de proposer des « processus de paix ». Il confirme d'ailleurs cette politique en nouant sans états d'âme de juteux contrats de ventes d'armements avec des régimes réactionnaires peu soucieux des droits humains.

Le CRIF, en faisant croire que la grande majorité des Juifs de France sont solidaires de la volonté d'Israël d'écraser le peuple palestinien, porte une large responsabilité de l'antisémitisme qu'il prétend dénoncer.

Ce qui est visé, nous le savons, c'est le développement de la Campagne BDS (Boycott, Désinvestissement, Sanctions) destinée à mettre fin à l'impunité d'Israël.

Cette campagne progresse. Elle fait peur à l'Etat d'Israël qui n'a d'autres ressources que de provoquer toujours plus le peuple palestinien pour réprimer violemment sa résistance, pour faire passer les Palestiniens pour des terroristes et leurs amis pour des antisémites, et qui dans sa vaine tentative de discréditer BDS débloque des fonds considérables pour traquer les écrits publiés dans les réseaux sociaux et pour financer des conférences au service de « la seule démocratie du Moyen-Orient ».

L'Union Juive Française pour la Paix, ainsi que d'autres associations juives dans le monde, continueront à contribuer au développement du mouvement BDS.

Ce mouvement est citoyen, antiraciste et non violent.

Fort de sa volonté de justice, d'égalité et de dignité, il ne se laisse pas intimider. Il se mobilisera contre le régime d'apartheid israélien jusqu'à ce que les droits nationaux du peuple palestinien soient reconnus.

Le Bureau national de l'UJFP, le 3 novembre 2015

Union Juive Française pour la Paix (UJFP) - 21 ter rue Voltaire, 75011 PARIS

Téléphone : 07 81 89 95 25 • E-mail : contact@ujfp.org : • Site web : www.ujfp.org

Page facebook : www.facebook.com/UJFP.Officiel • Compte twitter: @contactujfp